



Question au Conseil communal

Sujet :Rétention eaux pluviales		
Déposée par : Médard Borgognon (UDC)	Date de dépôt 07.12.2022	Dicastère Construction

(Texte)

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Je me permets de vous demander pour quelles raisons les particuliers sont dans l'obligation de poser un bac de rétention lors de transformation ou construction alors qu'il semblerait que la commune n'a pas les mêmes obligations.

En effet, la nouvelle école de Dompierre ne semble pas avoir construit un tel bac de rétention et que les eaux claires vont directement dans le ruisseau.

Pourquoi ?